



Acte notarié pouvant etre rendu caduque

Par **bonnaud**, le **15/12/2008** à **11:37**

bonjour,
7ans...
LORS D'UNE LIQUIDATION PARTAGE APRES prononciation du divorce de mr de mme B, je devais toucher le remboursement d'une creance qui m'etait d  e!
je viens d'apprendre que mme B ne voulait plus payer et qu'elle aurait trouv   par le biais de son avocat une astuce.....
MAQUESTION. PEUT-ON PAR LE BIAIS DE LA JUSTICE(si je puis dire), rendre caduque un acte notari   ceci pour ne pas avoir    payer sa creance?
Que pensez vous de la loie d'ester et qu'elle est mise toujours en application et comment s'en d  fandre car il s'agit bien de droits bafou  s en opposition avec la vraie justice